

**République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 NOVEMBRE 2018**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 11

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER,

Absents : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Ludivine CHAUVINEAU, Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER), Céline THROMAS (pouvoir donné à Estelle AUTRET)

Date de la convocation : 20/11/2018

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

## **1/ Approbation du compte rendu du 30 octobre 2018**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

## **2/ Délibérations**

### **a) CONTRAT ASSURANCE**

#### **Délibération n°63/2018**

Vu, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,

Vu, le Décret n°86-52 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code des Assurances,

Vu, les ordonnances 2015- 899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Maire expose :

La proposition du Centre De Gestion pour la commune de Germond-Rouvre de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques;

Notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2019 et compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

➤ ***Que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats auprès d'une compagnie d'assurance agréée; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.***

***Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :***

***- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) :***

**Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)**

**- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (à savoir agents IRCANTEC) :**

**Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire**

**Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.**

**Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :**

- **La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**
- **Ces contrats devront être gérés en capitalisation.**

**Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le (dénomination de l'assemblée délibérante) demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

#### **b) CONTRAT SEOLIS**

##### **Délibération n°64/2018**

Monsieur le Maire rappelle le précédent contrat IRIS (2015- 2018) qui avait pour finalité de procéder à la mise en sécurité de l'éclairage public par le remplacement des lampes et des équipements. L'autre volet consistait dans la maintenance / le dépannage.

Ce contrat arrivant à échéance, il y a lieu d'assurer la maintenance et les dépannages sur le réseau lors des incidents. Séolis nous a fait sa proposition pour la période 2019-2022, objet de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➤ **De retenir l'offre IRIS : contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings pour un montant de 18 445.28 € HT répartis en 4 annuités de 4 611.32 €.**

➤ **Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019 – Section Fonctionnement Dépenses – Chapitre 11 Charges à caractère général – Article 6156 Maintenance.**

#### **c) CLECT**

##### **Délibération n°65/2018**

L'objet de la présente délibération concerne le Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAN du 1<sup>o</sup> octobre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu le rapport de la CLETC en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 qui porte sur :

- L'évaluation des charges liée au transfert du complexe sportif de la Venise Verte au 1<sup>er</sup> mars 2018 (870 564€ de proposition provisoire);
- L'évaluation des charges liée au transfert de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (269 134€ par exercice de 2018 à 2020) ;

Monsieur le Maire expose que les membres de la CLECT ont pris connaissance des modalités de transfert le jour de la commission. Concernant le financement du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des

Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) une seule disposition a été présentée, à savoir le financement en totalité par prélèvement sur l'Attribution de Compensation des communes, sans possibilité de changement,

Pour autant, d'autres solutions de financement étaient envisageables et auraient pu être soumises à la réflexion :

- Prise en compte intégralement par la CAN
- Mise en place de la Taxe GEMAPI (40€ maximum par habitant)
- Financement mixte : pourcentage sur l'attribution de Compensation et sur le budget CAN (30/70,40/60 ou 50/50...)

Compte tenu que lors de la du nombre important de vote contre (11), pour (19) et abstentions (3) met en évidence un désaccord certain, Monsieur le Maire propose de :

- ne pas approuver le rapport de la CLECT du 1° octobre 2018
- proposer que le financement de la compétence GEMAPI soit intégralement assumé par le budget de la CAN.

***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:***

- ***De ne pas approuver le rapport de la CLECT du 1° octobre 2018***
- ***De proposer que le financement de la compétence GEMAPI soit intégralement assumé par le budget de la CAN.***

**d) Achat ordinateurs**

**Délibération n°66/2018**

Monsieur le Maire rappelle le sinistre qui a affecté les appareils électroniques du secrétariat (ordinateurs, standard téléphonique, divers petits matériels et accessoires) suite à la faute d'un électricien qui œuvrait sur la salle culturelle. Nous avons procédé à une déclaration auprès de notre assureur qui a effectué le recours auprès du tiers responsable pour un montant de 2650 €. Il nous faut donc remplacer le matériel endommagé. A cet effet, il a été consulté 3 entreprises.

Monsieur le Maire a sollicité 3 entreprises (Marcireau, Manutan collectivités et SBS) pour des propositions de remplacement de ces matériels : 2 ordinateurs poste de travail, 1 ordinateur accueil, 1 onduleur, 1 boîtier téléphone et 1 téléphone standard mairie.

MARCIREAU : 4786.34 € TTC  
MANUTAN : 3764.94 € TTC  
SBS : 4949.40 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SBS qui propose une prestation complète (tous les matériels demandés (téléphone et installation) ce qui n'était pas le cas des autres propositions.

***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De retenir l'offre de SBS d'un montant de 4 949.40 € TTC.***

**e) Achat de matériels**

**Délibération n°67/2018**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'équiper la salle communale, la salle culturelle et la bibliothèque de chaises et tables supplémentaires.

***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***L'acquisition de 20 chaises et 2 tables pour la salle communale, 2 tables pour la bibliothèque et 4 tables pour la salle des fêtes auprès de l'entreprise Manutan collectivités pour un montant de 1 495.68 € TTC.***

f) Plateau Rouvre

**Délibération n°68/2018**

Dans le cadre de l'aménagement du plateau de Rouvre et de l'arrêt de car, il convient de choisir les revêtements des allées piétonnes.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➤ **De valider le devis de l'entreprise Bonneau pour l'enrobé des allées piétonnes pour un montant maximum TTC de 2748 €.**

g) Virement de crédits

**Délibération n°69/2018**

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

VIREMENTS DE CREDITS					
SECTION	CHAPITRES	ARTICLES		MONTANT	OBJETS
INVESTISSEMENT	21	2183	Matériel de bureau	4950	Ordinateurs mairie
	21	2188	Autres immobilisations	631	Sono SDF
	21	2184	Mobilier	1496	Chaises et tables
	16	1641	Emprunt	1569	SDF
	21	2151	Réseaux de voirie	-11394	
FONCTIONNEMENT	66	66111	Intérêts emprunts	829	SDF
	11	60622	Carburant	-829	

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➤ **De valider les virements de crédits ci-dessus**

h) Travaux en régie

**Délibération n°70/2018**

Des travaux ont été effectués dans le local place Saint Médard. Le bâtiment a été aménagé et mis à disposition du comité des fêtes de la commune.

La majorité des travaux a été effectuée par 2 agents communaux. Ces travaux réalisés en régie, doivent donc faire l'objet d'une écriture d'ordre budgétaire afin de passer ces dépenses dans la section investissement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➤ **De valider les travaux cités ci-dessus en régie pour un montant de fournitures de 4663.12 € TTC et 5 286.27 € de main d'œuvre (1mois complet Jean-Michel et Pierrot).**

➤ **Pour ces opérations d'ordre, les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2017, section investissement dépenses chapitre 040 article 21318 et section fonctionnement recettes chapitre 042, article 722.**

i) Exposition centenaire

**Délibération n°71/2018**

Dans le cadre de l'exposition à la salle culturelle à l'occasion du centenaire 14-18, Monsieur CHAUSSADE à mise à disposition de la commune du matériel de collection qu'il a livré et installé.

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité compte tenu du service rendu.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De verser 100 € à Monsieur CHAUSSADE Alain d'Echiré pour la mise à disposition de matériel de collection pour l'exposition et transport.**

### **3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité**

#### **a) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)**

Monique MATHIS indique qu'il n'y a pas eu de réunion.

#### **b) Syndicat d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)**

Claude MEUNIER expose le compte rendu du dernier Conseil Syndical du 30 octobre 2018. Il a été adopté les nouveaux statuts au regard des changements de compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations). Il a été adopté le renouvellement du contrat de la secrétaire et Claude MEUNIER indique que l'intégration de la nouvelle technicienne est positive. Enfin, il est fait état d'un problème d'équilibre du budget du SIAH pour lequel la CAN refuse de participer. La participation de la CAN au titre de la compétence transférée (GEMAPI) a été calculée conformément aux statuts du SIAH et la différence entre 2017 et 2018 est de 189 €. Pour autant, la CAN refuse de payer cette différence. Des courriers et échanges sont en cours entre le syndicat et la CAN. La municipalité souhaite soutenir la démarche du SIAH.

### **4/ Questions diverses**

#### **a) Journée de l'arbre et de la haie et commission aménagement**

Emilie CLOCHARD expose le compte rendu de la commission aménagement qui s'est réunie le 5/11/2018. Deux sujets ont été traités : l'organisation de la journée de la haie et le programme « ma commune se ressource ».

La journée de la haie était prévue le samedi 24/11/2018. Elle a été annulée pour cause de pluie. L'Association de chasse de la commune a proposé deux animations, une sur les empreintes d'animaux, l'autre sur les chants d'oiseaux. La haie sera plantée comme convenu au fond du stade à Rouvre à une date ultérieure.

Emilie Clochard remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour l'organisation de cette animation.

Dans un second temps, il y a eu un échange sur le programme « ma commune se ressource ».

Plusieurs dates ont été retenues. Le 24/11/18 plantation d'une haie, le 23/03/19 lendemain de la journée mondiale de l'eau, moment fort du programme avec différentes animations (jeu de piste, pêche, bar à eau et spectacle), puis le 25/05/19 : l'apéro binette.

Ces événements feront l'objet d'une réunion afin d'affiner cette organisation.

#### **b) Bilan du centenaire**



Pierrette MARTEAU présente un compte rendu de l'exposition du centenaire qui s'est déroulé du 4 au 18 novembre dernier.

Cette exposition a pu être réalisée grâce à la participation des Archives départementales, du mobilier donné par la CAN, l'association TRIO Emmaüs pour les mannequins, le prêt de matériel de Monsieur CHAUSSADE et 11 familles qui ont également mis à disposition de la municipalité leurs documents, objets etc... en lien avec cette guerre.

243 personnes ont visité l'exposition ainsi que les classes de CE et CM de Germond-Rouvre. C'est donc une réussite pour une première exposition de cette envergure. Pierrette MARTEAU et l'ensemble du Conseil Municipal remercient vivement toutes les personnes, bénévoles, organismes, collectivités ayant participé à la mise en œuvre de cette exposition.

c) Projet évènement de rue « Les Arts dans la rue »

« Les arts de la rue » est la nouvelle animation mise en place dans le cadre du festival regards noirs en collaboration avec la CAN. Le principe étant de proposer un spectacle vivant dans toutes les communes du pôle nord de la CAN (Siecq le 11 mai 2019, Germond-Rouvre le 12 mai 2019, St Rémy le 19 mai 2019, St Maxire le 25 mai 2019, Echiré le 7 juin 2019, Villiers en plaine le 14 juin 2019 et St Gelais le 16 juin 2019). En parallèle le jeu e la bague d'influence sera maintenue en 2019, il est déjà annoncé que la présence des joueurs à ces différents spectacles sera nécessaire pour résoudre les énigmes du jeu.

d) Téléphone mobile

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'implantation d'une antenne 4G à GERMOND avec un accord de principe. Monsieur le Maire a été contacté par un prestataire d'Orange qui devait initialement planter cette antenne à Sainte Ouenne.

e) Commission électorale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dernières dispositions en matière d'élections avec la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La gestion des listes électorales se fera désormais par l'Institut National de la Statistiques et des Etudes Électroniques (INSEE). L'inscription pour autant continue à s'enregistrer en mairie.

Dans le cadre de cette réforme, il y a lieu de constituer une commission de contrôle conformément à la législation qui pourra se réunir dans le cadre d'un recours ou litige sur les inscriptions ou radiations d'un électeur.

Cette commission a été constituée ainsi (élus hors maire et conseillers titulaires d'une délégation) :

**Titulaires liste 1 :**

- MATHIS Monique
- GAUTHIER Alain
- AUBIAN Isabelle

**Suppléants liste 1 :**

- FOUILLET Olivier
- AUTRET Estelle
- CHAUVINEAU Ludivine

**La liste 2 :**

**Titulaires liste 2 :**

- MEUNIER Claude
- SORAIN Daniel

**Suppléants liste 2 :**

- THROMAS Céline
- MARTEAU Pierrette

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 18 décembre 2018.  
Fin du Conseil à 21h00.